# PRÉVENTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

# Portez un EPI adapté au type de bruit!

> Priorité à la prévention collective

Il faut agir sur l'organisation du travail en réduisant le temps d'exposition (rotation des postes, par exemple)

### Il faut agir sur les machines et les équipements :

- Choix des machines les moins bruyantes
- ✓ Traitement acoustique du local
- Encoffrement, cloisonnement des machines
- ✓ Cabine insonorisée
- ✓ Matériaux isolants
- Maintenance régulière des équipements

Correctement portés, ils réduisent le niveau de bruit de 20 dB (A) environ.

Pendant toute la durée d'exposition au bruit, portez en permanence vos EPI: les retirer 1 heure par jour suffit à faire baisser leur efficacité de 70%

> Demandez conseil à l'équipe santé - travail











0628566

# DITES USE LA PRÉVENTION DU BRUIT!

CACHET

L'équipe santé - travail vous informe et vous conseille

Ce document est une plaquette d'information. Elle revêt une fonction à la fois pédagogique et scientifique. Pour autant, elle ne peut être exhaustive et ne saurait être utilisée dans le cadre d'une action en responsabilité quelle qu'elle soit.











# EFFETS SUR L'AUDITION

- > Fatigue auditive
  Sifflements, bourdonnements d'oreilles
- > Bruit traumatique
  Surdité passagère, partielle ou totale

### EFFETS SUR TOUTE LA SANTÉ

- Dérèglement du système cardio-vasculaire (élévation tension artérielle, rythme cardiaque)
- Baisse des défenses immunitaires
- Diminution de l'attention, difficultés de concentration
- Fatigue, nervosité, instabilité d'humeur, agressivité
- Fragilité psychologique (évolution / aggravation des dépressions, anxiété)
- Atteinte possible de l'audition du foetus en cas d'exposition de la femme enceinte à des bruits graves et de forte intensité



# ÉCHELLE DE BRUIT

Au travail & hors travail

130 dB (A) 120 dB (A) 120 dB (A) SEUIL DE DOULEUR- 120 dB (A) **CONCERT / BOITE DE NUIT** 90-120 dB (A) ATELIER DE CHAUDRONNERIE 110 dB (A) **NETTOYAGE HAUTE PRESSION 108 dB (A) SCIE CIRCULAIRE** 102 dB (A) RONFLEMENT 75-110 dB (A) **PERCEUSE MANUELLE** 99 dB (A) **RABOTEUSE** 98 dB (A) 96 dB (A) TRAFIC AUTOROUTE **CHARIOT ÉLÉVATEUR** 90 dB (A **TONDEUSE À ESSENCE** 90 dB (A) 88 dB (A) **SCIE MANUELLE** SEUIL DE DANGER - 85 RESTAURANT BRUYANT SEUIL D'ALERTE - 80 dB (A) **IMPRIMANTE ENVIRONNEMENT URBAIN 70 dB (A)** CONVERSATION 60 dB (A) CHUCHOTEMENT 25 dB (A)

## Comment savoir ?-

UN SEUL DÉPISTAGE L'AUDIOGRAMME



# RÉGLEMENTATION

**DÉCRET N°2006-892** 

> Information et formation des travailleurs

Dose de bruit sur 8 h

> 80 dB(A)

Bruit max (pics sonores) > 135 dB(C)

> Mise à disposition par l'employeur

> Audiogramme si besoin

des protections auditives

Dose de bruit sur 8 h

> 85 dB(A)

Bruit max (pics sonores) > 137 dB(C)

Surveillance Médicale Renforcée

> Port obligatoire des protections auditives

> Affichage des zones bruyantes

Prévention collective à mettre en œuvre

Dose de bruit sur 8 h > 87 dB(A)

Bruit max (pics sonores) > 140 dB(C) Valeurs limites d'exposition sans protection auditive

